



# Fondation québécoise de l'acupuncture

POLITIQUE SUR L'APPLICATION DU PRINCIPE  
"RIEN POUR NOUS SANS NOUS"

*Entrée en vigueur le 25 octobre 2024*

[fondation@fondationqa.org](mailto:fondation@fondationqa.org)

## Table des matières

1. OBJECTIF DE LA POLITIQUE.....	3
2. PORTÉE.....	3
3. DÉFINITION DU PRINCIPE "RIEN POUR NOUS SANS NOUS".....	3
4. VALEURS PROMUES PAR LA POLITIQUE .....	4
4.1. <i>Dignité humaine</i> .....	4
4.2. <i>Solidarité</i> .....	4
4.3. <i>Équité et justice sociale</i> .....	4
4.4. <i>Inclusion et diversité</i> .....	4
4.5. <i>Responsabilité collective</i> .....	4
5. PRINCIPES DIRECTEURS .....	5
5.1. <i>Inclusion et participation active</i> .....	5
5.2. <i>Consultation continue</i> .....	5
5.3. <i>Transparence et accès à l'information</i> .....	5
5.4. <i>Respect des expertises et expériences vécues</i> .....	5
5.5. <i>Égalité et non-discrimination</i> .....	5
5.6. <i>Représentation équitable</i> .....	6
5.7. <i>Respect de la diversité des perspectives</i> .....	6
5.8. <i>Co-construction des solutions</i> .....	6
6. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE .....	6
6.1. <i>Identification des parties prenantes</i> .....	6
6.2. <i>Méthodes de consultation</i> .....	6
6.3. <i>Comité consultatif des bénéficiaires</i> .....	6
6.4. <i>Formation et sensibilisation</i> .....	7
6.5. <i>Suivi et évaluation</i> .....	7
7. RESPONSABILITÉS.....	7
7.1. <i>Responsables de l'élaboration et de la révision de la politique</i> .....	7
7.2. <i>Responsables de l'application de la politique</i> .....	7
8. FRÉQUENCE DE RÉVISION.....	8
9. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	8

## 1. Objectif de la politique

La présente politique a pour objectif de formaliser l'engagement de la Fondation québécoise de l'acupuncture (FQA) à respecter et appliquer le principe "Rien pour nous sans nous". Ce principe garantit la participation active et significative des personnes et organismes bénéficiaires des services de la Fondation dans toutes les décisions qui les concernent directement ou indirectement. Toute action, initiative ou décision ayant un impact sur une personne, un groupe ou une communauté spécifique doit être prise en concertation étroite avec eux, en tenant compte de leurs besoins, aspirations et expertises, notamment pour les projets touchant les populations vulnérables et les partenaires communautaires.

## 2. Portée

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités, projets, partenariats, décisions et communications de la Fondation québécoise de l'acupuncture (FQA), incluant, mais sans s'y limiter :

- Les projets de soins pour les populations vulnérables ;
- Les activités de recherche impliquant des participants issus de communautés spécifiques ;
- Les collaborations avec des organisations communautaires, partenaires académiques et autres organismes associés aux initiatives de la Fondation ;
- La création de programmes de formation et de sensibilisation.

Elle concerne directement ou indirectement les bénéficiaires des services d'acupuncture solidaire, les personnes touchées par les projets éducatifs ou de recherche de la Fondation, ainsi que les partenaires communautaires et académiques impliqués dans les initiatives de la Fondation.

## 3. Définition du principe "Rien pour nous sans nous"

Le principe "Rien pour nous sans nous" repose sur l'idée fondamentale que les personnes directement concernées par une action ou une décision doivent participer activement à toutes les étapes de celle-ci. Il s'agit d'une approche inclusive et participative visant à :

- Éviter la marginalisation ou la sous-représentation des groupes concernés ;
- Valoriser l'expertise et l'expérience de ceux qui vivent directement les réalités abordées ;
- Assurer une prise de décision partagée et éclairée par les besoins réels des populations touchées.

## 4. Valeurs promues par la politique

L'adoption de cette politique par la FQA repose sur un ensemble de valeurs fondamentales que la Fondation souhaite promouvoir dans l'ensemble de ses activités :

### 4.1. Dignité humaine

La FQA reconnaît la dignité intrinsèque de chaque individu, et s'engage à respecter, protéger et promouvoir cette valeur dans toutes ses initiatives. En favorisant la participation active des personnes directement concernées, la Fondation assure que leurs droits, leurs voix et leurs besoins sont pleinement reconnus.

### 4.2. Solidarité

La Fondation valorise la solidarité envers les populations vulnérables, en s'efforçant d'inclure toutes les parties prenantes dans un esprit de coopération et d'entraide. L'engagement de la FQA à soutenir des processus participatifs reflète son désir de construire des relations durables basées sur le respect mutuel et le soutien communautaire.

### 4.3. Équité et justice sociale

L'engagement à l'égalité et à la justice sociale est au cœur des actions de la FQA. En intégrant les communautés dans la prise de décision, la Fondation s'efforce de corriger les déséquilibres de pouvoir et de garantir que toutes les personnes, indépendamment de leur origine ou de leur statut socioéconomique, puissent participer équitablement et bénéficier des services offerts.

### 4.4. Inclusion et diversité

La FQA célèbre la diversité sous toutes ses formes et s'efforce de créer des environnements inclusifs qui tiennent compte des réalités diverses des personnes et des communautés. Cette politique vise à garantir que personne n'est exclu des processus décisionnels en raison de sa situation, de ses croyances ou de ses caractéristiques personnelles.

### 4.5. Responsabilité collective

La Fondation reconnaît que la responsabilité de la création de solutions justes et durables repose sur la contribution collective de toutes les parties prenantes. En adoptant une approche participative, la FQA renforce le sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée dans l'accomplissement de ses missions.

## 5. Principes directeurs

### 5.1. Inclusion et participation active

La Fondation québécoise de l'acupuncture (FQA) s'engage à inclure activement les usagers, les parties prenantes et les communautés concernées à toutes les étapes du processus décisionnel. Leurs opinions, besoins et aspirations seront pris en compte de manière égale à celles des professionnels et gestionnaires. Cette participation doit être réelle, informée et volontaire, et s'appliquer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

### 5.2. Consultation continue

La FQA mettra en place des mécanismes réguliers de consultation et de rétroaction, tels que des comités consultatifs d'usagers, des sondages ou des rencontres périodiques, afin de maintenir une écoute active et continue des préoccupations des personnes concernées.

### 5.3. Transparence et accès à l'information

La FQA s'engage à partager de manière claire et transparente les informations liées aux décisions qui impactent les usagers. L'accès à l'information sera adapté aux différents publics (langue, supports accessibles, etc.), afin de garantir une participation informée et efficace tout au long des projets. Les populations concernées auront accès à toutes les informations pertinentes pour participer de manière significative.

### 5.4. Respect des expertises et expériences vécues

La FQA reconnaît les usagers et les organismes bénéficiaires comme des experts de leur propre expérience. Leurs savoirs et expériences vécues sont essentiels pour orienter les services et actions de la Fondation de manière pertinente et adaptée à leurs besoins.

### 5.5. Égalité et non-discrimination

La FQA garantit que chaque personne, indépendamment de son âge, de son sexe, de son origine ethnique, de son statut socioéconomique ou de tout autre facteur, pourra s'exprimer et influencer les décisions qui les concernent. L'égalité des voix est promue dans les processus décisionnels pour assurer une participation équitable.

## 5.6. Représentation équitable

La FQA veille à ce que toutes les voix des groupes concernés, en particulier celles des personnes marginalisées ou sous-représentées, soient entendues et prises en compte dans les processus décisionnels.

## 5.7. Respect de la diversité des perspectives

La FQA reconnaît que chaque individu et chaque communauté possède des perspectives et des besoins différents. Ces différences seront respectées et intégrées de manière constructive dans les discussions et les décisions.

## 5.8. Co-construction des solutions

Les projets menés par la FQA seront co-construits avec les communautés bénéficiaires, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leurs recommandations. La Fondation ne prendra pas de décisions unilatérales sans consultation ou accord des personnes concernées.

# 6. Mécanismes de mise en œuvre

## 6.1. Identification des parties prenantes

Dans chaque projet ou initiative, les responsables de projet doivent identifier les communautés ou groupes directement concernés. Ces derniers seront invités à participer dès les premières étapes de la conception du projet.

## 6.2. Méthodes de consultation

La FAQ mettra en place des méthodes de consultation adaptées au contexte des populations concernées, incluant des groupes de discussion, des sondages, des ateliers participatifs, ou toute autre méthode jugée appropriée.

## 6.3. Comité consultatif des bénéficiaires

Un comité consultatif, composé de bénéficiaires des services de la Fondation, sera mis en place pour conseiller la FQA sur les projets et initiatives. Ce comité garantira que les perspectives des usagers sont intégrées dans les décisions et que leurs recommandations sont considérées.

## 6.4. Formation et sensibilisation

Des formations seront offertes aux membres de la Fondation, incluant les employés et bénévoles, pour renforcer la compréhension et l'application du principe "Rien pour nous sans nous". Ces formations incluront des ateliers de communication inclusive, de participation collaborative et de reconnaissance des expertises des usagers.

## 6.5. Suivi et évaluation

Des mécanismes d'évaluation seront mis en place pour suivre la mise en œuvre de cette politique et s'assurer que les pratiques participatives sont appliquées de manière adéquate et efficace. Des ajustements seront faits au besoin en fonction des retours d'expérience recueillis lors des consultations.

## 7. Responsabilités

### 7.1. Responsables de l'élaboration et de la révision de la politique

- **Conseil d'administration** : Les membres du conseil veillent à la bonne application de cette politique et au respect des engagements de la FQA en matière de participation active et inclusive des bénéficiaires.

### 7.2. Responsables de l'application de la politique

- **Présidence de la Fondation** : Supervise l'application générale de la politique au sein des activités de la Fondation.
- **Secrétariat de la Fondation** : Coordonne et surveille la mise en œuvre des initiatives de participation des usagers, en validant les approches pour garantir une participation équitable et inclusive.
- **Membres du personnel et bénévoles** : Tous les membres du personnel et bénévoles sont tenus d'appliquer cette politique dans leur travail quotidien, en favorisant un climat de respect et de participation active des usagers.
- **Responsable de projet** : Assure l'application de cette politique dans les activités sous sa responsabilité. Il est chargé de consulter les communautés concernées et d'assurer leur participation active.
- **Partenaires communautaires** : Collaborent avec la FAQ pour identifier les besoins des populations concernées et contribuent à la co-construction des projets.

## 8. Fréquence de révision

Cette politique sera revue tous les trois ans ou plus tôt si nécessaire, afin de s'assurer qu'elle reflète les meilleures pratiques en matière de participation des communautés concernées.

## 9. Entrée en vigueur

Cette politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Fondation québécoise de l'acupuncture.